

Votants : 78
Convocation du Conseil de Communauté : le 7 mars 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 18 mars 2014

PREFECTURE DES DEUX-SÈVRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL 25 MARS 2014

Séance du lundi 17 mars 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LE LUC LES CARREAUX - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 2 500 M² A LA SOCIETE KLEEFELD

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Joël BOURCHENIN, Jean-Pierre Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Joël BOURCHENIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Sylvie DEBOEUF, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Catherine GAUFICHON, Michel GENDREAU, Gérard GIBAULT, Nicole GRAYAT, Jean-Martial Jacques MANGIN, Nicola IZORE, Florent JARRIAULT, Bernard JOURDAIN, Gerard LABORDERIE, Virginie LEONARD, Elisabeth MAILLARD, Geneman MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques Claude ROULLEAU, Jean-Louis SIMON, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Dominique VALLEE, Daniel VEILLET, Huseyin YLDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :
Blanche BAMANA à Michel GENDREAU, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Gilbert GOLAZ à Sylvie DEBOEUF, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne LABBE à Alain PIVETEAU, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Aurélien MANSART à Gérard ZABATTA, Franck MICHEL à Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Christophe POIRIER à Jean-Louis SIMON, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT à Françoise TALBOT

Titulaires absents suppléés :

<u>Titulaires absents :</u> Maryvonne ARDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE, Thierry BUREAU, Robert GOUSSEAU, Emmanuel GROLLEAU, Rabah LAICHOUR, Olivier MARIE

Titulaires absents excusés :
Blanche BAMANA, Brigitte COMPETISSA, Gilbert GOLAZ, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Jean-Pierre MIGAULT, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Claire RICHECOEUR, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU,

Président de séance : Pascal DUFORESTEL

Secrétaire de séance : Gaélle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 MARS 2014

CARREAUX - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 2 500 M² A LA DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARC D'ACTIVITES LE LUC LES SOCIETE KLEEFELD

Monsieur Claude ROULLEAU, Vice-Président Délégué, expose

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

œuvre de la réforme de la TVA immobilière" Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 concernant la "mise en

d'implantation. La Société Enumplan, Bureau d'Etudes en charge de la réalisation d'une unité de stockage et préparations alimentaires, a retenu le Parc d'Activités "Le Luc – Les Carreaux" comme site

que la maintenance de l'activité installations, matériels et machines de production destinés à cette unité agro-alimentaire, ainsi être localisée à proximité, sa mission consistant à préparer et La Société Kleefeld Anlagen und Maschinenbau AG, partenaire industriel de ce projet, doit mettre en place toutes les

Luc / Les Carreaux" devrait générer la création de 20 à 25 emplois. L'implantation de la Société Kleefeld Anlagen und Maschinenau AG sur le Parc d'Activités "Le

au plan d'aménagement de la ZAC), située sur le Parc d'Activités "Le Luc – Les Carreaux" à ECHIRE / SAINT-GELAIS, La Société Kleefeld Anlagen und Maschinenbau AG, représentée par Duska GIORGETTI, Domiciliée – Via Industria 7 – CH-6710 BIASCA, SUISSE, souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZI0168, d'une surface de 2 500 m2 environ, (subdivision de l'Ilot E figurant

parcelle est soumise à la TVA calculée sur la marge Cependant, L'acquisition initiale des terrains par la collectivité avait été réalisée en exonération de TVA en raison de la nature de l'activité économique de destination, la vente de la

conditions suivantes Il est proposé de céder ce terrain à la Société Kleefeld Anlagen und Maschinenbau AG, aux

103 637,17 €	16 137,17€	82 332,50 € 16 137,17 €	5 167,50 €	35,00 € 87 500,00 € 5 167,50 €	35,00€	2500 m2	Partie ZI0168
Prix de vente total taxes comprises	TVA sur la marge	Marge	Prix d'acquisition	Prix de vente net HT	Prix de vente HT/m2	Surface	Parcelle Surface

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 87 500,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- d'y implanter son activité, en tant que partenaire industriel d'un projet d'unité de stockage GIORGETTI, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, une partie de la parcelle ZI0168 (d'une surface totale de 2 500 m² environ), au prix de 35,00 € HT/m2, afin et préparations alimentaires, Société Kleefeld Anlagen und Maschinenbau AG, représentée
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 103 637,17 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 87 500,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 16 137,17 €),
- intervenir dans ce délai, présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la
- de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur, Préciser que pour la vente de ces parcelles de terrain, les frais de notaire, de géomètre et
- intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction. Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Abstention: 0 Contre: 0

Non participé : 0

